

COMPOSITION DE JURY DU MASTER MASTER RESEAUX ET TELECOMMUNICATION - TRI

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,

Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

ARRÊTE 2024-202

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de MASTER MASTER RESEAUX ET TELECOMMUNICATION - TRI

Mention: Réseaux et télécommunication

Parcours: Télécommunications et réseaux informatiques

pour la validation du semestre 8 est fixée comme suit :

	e	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président		
>	BAUZAC Stéphane (MCF)	
Vice	-président	
	LORNE Florent (PRAG)	
Men	nbres	
>	FLECHET Bernard (PR)	
>	LACREVAZ Thierry (MCF)	
>	TELISSON David (MCF)	

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagnesur le site universitaire du Bourget du Lac.
- **Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et *le directeur de l'UFR Sciences et Montagne*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Por Fait à Chambéry ple 02/04/24 Le Directeur de l'UFR SceM

Philippe GALEZ

Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens